

Programme Médias, Défense, Sécurité et Paix (PMDSP)

1^{ère} Matinée des Médias 2022

11 mars 2022

« Sécurité, Sûreté et Gestion des grands événements sportifs »



Rapport

DPS/ Mars 2022

Introduction

La 33^{ème} édition¹ de la Coupe d'Afrique des Nations de Football a été marquée par la consécration du Sénégal, comme nouveau champion d'Afrique. Cette victoire tant attendue, a été l'occasion d'une explosion de joie sans précédent marquée par une sortie massive des populations dans les rues de Dakar et partout dans le pays.

Ce déferlement populaire s'est reproduit dans la capitale, le lendemain du sacre des Lions de la *Téranga*, notamment, lors de leur accueil à l'Aéroport militaire Léopold Sédar Senghor et sur les axes routiers empruntés par leur bus jusqu' au Palais de la République.

De tels événements nécessitent un dispositif sécuritaire important et spécifique qui peut, dans certains cas, montrer quelques faiblesses. Ce fut le cas après cette finale victorieuse où les manifestations de joie ont donné lieu à des débordements ayant causé des pertes en vies humaines et beaucoup de blessés à Dakar et dans d'autres localités du Sénégal.

C'est dire qu'au-delà des moments de joie qu'ils peuvent procurer, les événements sportifs de grande ampleur², sont souvent sources de trouble occasionnant parfois des pertes en vies humaines ou de dégradation des biens publics.

Il s'avère que la gestion de la sécurité des grands événements sportifs est multiforme et multidimensionnelle et cela, entre l'euphorie des victoires et l'amertume des défaites.

Aussi, se pose la problématique de la sécurisation des manifestations sportives de grande envergure pour qu'elles se déroulent sans incidents avec un certain nombre de questions. Quel est le rôle des Forces de Défense et de Sécurité ? Le cadre juridique et institutionnel est-il adapté à la sécurisation de tels événements ? Quelles sont les perceptions et attentes des sportifs professionnels ? Les performances des compétiteurs sont-elles tributaires des conditions de sécurité qui les entourent ? Les incidents notés sont-ils liés à des insuffisances structurelles ou relèvent-ils simplement de l'imprévisible et dans quelle mesure est-il possible de les prévenir ? Quel est le regard des journalistes sportifs ?

Dans la perspective d'apporter des pistes de réponses à ces questions, le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) a organisé **le vendredi 11 mars**, la 1^{ère} Matinée des

Médias de l'édition 2022 de son Programme Médias, Défense, Sécurité et Paix (PMDSP) sur le thème : « **Sécurité, Sûreté et Gestion des Grands événements sportifs** ».

Cette dernière avait pour objectif principal, de dresser les différents contours des aspects sécuritaires des événements sportifs de grande ampleur, nationale et internationale.

En outre, il s'est agi de donner l'opportunité aux journalistes d'apporter un regard croisé en termes d'implication des médias dans la couverture des événements sportifs découlant de leur expérience terrain.

Comme l'a rappelé dans son mot de bienvenue, le **Général de brigade Mbaye CISSE, Directeur général du CHEDS**, cette initiative est motivée par le fait que la priorisation de la sécurité exige de nos jours, un dialogue permanent et dynamique entre les acteurs concernés en raison de la complexité des enjeux et des défis qui s'opposent à notre communauté.

A terme, l'objectif est de multiplier des synergies dans tous les domaines de la vie nationale, afin d'assurer les bases d'une participation responsable des populations à la sécurité nationale.

D'une durée de trois (03) heures, cette matinée co-présidée par le Directeur général du CHEDS, le Général de brigade Mbaye CISSE et le Général de Corps aérien (2S) Mamadou Mansour SECK, Président du Conseil d'Administration du CHEDS, a vu la participation d'une soixantaine de personnes parmi lesquelles : les représentants des Ministères de l'Intérieur, des Sports et de la Communication, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des journalistes, des acteurs de la Société civile, des chercheurs, etc.

A la suite du discours d'ouverture du DG du CHEDS, le Docteur Christiane AGBOTON, Directrice des Programmes spéciaux a présenté le programme.

Le Modérateur Monsieur Malick Maguèye DIAW, Chargé du PMDSP/CHEDS a introduit la thématique assuré la présentation des intervenants.

Les communications délivrées par les deux (02) experts ont permis d'avoir des débuts de réponses aux questions susmentionnées.

¹ Du 09 janvier au 06 février 2022 au Cameroun.

² Tant au niveau international que national.

Communications

Communication n°1 : « Sécurité, Sûreté et Gestion des Grands évènements sportifs »

Par : Monsieur Demba SARR, Commissaire de Police Divisionnaire de Classe exceptionnelle (ER), Officier de Sécurité nationale de la Fédération Sénégalaise de Football.

Le Commissaire SARR a démarré son intervention par une introduction générale sur la notion de sécurité en apportant une clarification conceptuelle sur celle de sécurité publique. Il a rappelé qu'il existe une nuance entre sûreté et sécurité dont il faut tenir compte pour assurer la sécurité des grands événements sportifs.

Sa communication s'est axée autour de trois points : le cadre juridique et institutionnel (A), sécurité et gestion des infrastructures (B) sécurité et gestion des compétitions (C).

A- Cadre juridique et institutionnel

En droit interne, les lois et règlements qui régissent au niveau national tout ce qui est Ordre et Loi sur la sécurité, sont inscrits dans le Code de la Sécurité publique et applicables en la matière.

Au niveau international, la prise de conscience de l'existence de risques spécifiques liés aux grands événements sportifs, a conduit à l'adoption des conventions internationales à l'instar de :

- la Convention européenne sur la violence et le débordement des spectateurs entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1985. Cette Convention avait été initiée en un temps record après le drame du Heysel où une finale de Coupe d'Europe avait été marquée par des incidents qui firent 39 décès et 600 blessés ;
- la Convention internationale destinée à promouvoir la sécurité lors des matchs de football et autres manifestations sportives (appelée aussi Convention de Saint-Denis) initiée par le Conseil de l'Europe en 2016 lors de la Coupe d'Europe.

B- Sécurité et gestion des infrastructures sportives

La sécurité et la gestion des infrastructures sportives respectant les normes des standards internationaux nécessitent une :

- participation à l'étude du Projet de construction de stade ;
- homologation de stade ;

- certification du stade ;
- signalétique de stade, position des portes et installation de salle de vidéo surveillance.

C- Sécurité et gestion des compétitions

La prévention des violences ou troubles à l'ordre public lors des compétitions sportives, implique la mise en place des procédures appropriées et le renforcement des actions de communication qui s'inscrivent comme suit :

- planification (fiche technique de sécurité, plans d'opérations) ;
- billetterie, accréditation et gestion des tourniquets ;
- réunion de sécurité d'avant match ;
- participation au respect du protocole sanitaire du Covid19 ;
- mise en place du service d'ordre et des secours et briefing ;
- mise en service de la salle de vidéo de surveillance ;
- réunion de sécurité d'après match (débriefing) ;
- rapport de sécurité de fin de match ;
- la structuration du timing³.

Ces mesures mises en place de manière adéquate, pourront avoir pour conséquence, la réduction de la présence remarquable des FDS.

Par ailleurs, il faut encourager la désignation de délégués de sécurité de club et de ligues et mettre en place un mécanisme de collaboration entre l'officier de sécurité nationale de la FSF et ces derniers.

Communication n°2 : « Point de vue de la presse : Témoignage sport et sécurité »

Par : Docteur Mamadou KOUME, Journaliste, Enseignant chercheur.

Fort de son expérience avérée dans le milieu sportif, Docteur Mamadou KOUME en sa qualité de journaliste, a porté un regard croisé sur les questions de sport et de sécurité en se basant sur son vécu.

Dans un premier temps, il a présenté une approche définitionnelle *soft* et *hard* du sport. Dans un second, il a indiqué que ce dernier présente un enjeu domestique et géopolitique si l'on s'en réfère à la victoire du Sénégal à la 33^e CAN de football. Pour lui, il est de l'intérêt de tout le monde que les événements sportifs se déroulent dans de

³ -7h pour l'arrivée des commandants de sécurité ; -6h pour la réunion des commandants ; -5h pour le briefing de toute la sécurité et début de déploiement ; -4h pour le déploiement terminé ; -3h pour l'ouverture des portes du stade.

meilleures conditions car, le sport suscite un « bonheur national brut ». En réalité, les troubles notés dans le comportement des individus constituent une menace dont il faut tenir compte dans la gestion de la sécurité.

La communication du Dr. KOUME a principalement porté sur : l'interaction travail presse et gestion de la sécurité (I), le modus operandi de la presse (II), les difficultés et contraintes rencontrées (III)

I. Interaction travail presse et de la sécurité

La description faite de l'interaction entre le travail de la presse et la gestion sécuritaire des événements sportifs de grande ampleur national et internationale, appelle à un travail de synergie entre les FDS et les médias. Le boulot d'information de la presse sur les événements sportifs peut être mieux réalisé si une bonne communication est mise en place avec les forces de sécurité.

II. Modus operandi de la presse

Lors des événements sportifs, il est établi que l'organisateur détermine souvent les conditions d'accès et d'installation de la presse. Ces mesures prises de concert avec la sécurité, doivent être suivies à la lettre par la presse.

III. Difficultés et contraintes rencontrées

Quelques mesures rendent parfois difficiles la couverture de la presse sportive du fait des règles de sécurité et de sûreté jugées contraignantes.

En guise d'exemple, la CAN qui est une compétition qui appartient à la CAF (Confédération africaine de football) prend un certain nombre de dispositions qui peuvent s'avérer contraignantes comme l'accréditation, l'accès à certaines zones de la compétition.

Par ailleurs, l'accès aux joueurs et aux entraîneurs en salle de conférence et en zone mixte avec l'instauration de « pass » qui sont les sésames pour que le journaliste puisse échanger avec ces acteurs majeurs, est très réglementé pour des raisons de sécurité.

Avec ces contraintes, tous les journalistes ne peuvent pas accéder à tous les services qu'ils demandent, à commencer par la possibilité d'avoir même une place en tribune de presse.

Il arrive fréquemment dans les grands événements, que le nombre de demandes d'accréditation dépasse le nombre de places disponibles. Ce qui est proposé alors aux

journalistes, c'est de prendre place dans la salle de presse et de suivre l'évènement sur écran.

Toutes ces dispositions ne peuvent être mises en place qu'avec l'assistance des forces de sécurité.

Pour remédier aux différends que génèrent ces contraintes, des pistes de solution ont été évoquées après identification des sources de problèmes provenant du public et/ou des supporters.

Ces pistes de solution s'appuieront sur les réflexions suivantes :

- les médias comme la sécurité ont les mêmes intérêts : le déroulement des événements dans les meilleures conditions. Par conséquent, ils doivent pouvoir coopérer ;
- cela suppose donc que, des contacts soient établis et que les deux parties puissent se rencontrer auparavant dans un cadre formel. Les associations de journalistes et les syndicats professionnels sont tout à fait indiqués pour établir ce lien.

Pour une meilleure gestion, Dr. KOUME recommande aux différentes parties prenantes :

- de promouvoir l'éducation, le *fair play* et la sportivité ;
- de prendre des sanctions sportives si nécessaires (matches joués à huis clos) ;
- d'identifier les supporters, une manière d'accroître leur responsabilité et de prévenir l'hooliganisme ;
- d'équiper les grands sites sportifs de caméras de surveillance ;
- d'alerter sur les risques encourus par les auteurs de trouble en mettant l'accent sur une communication préventive.

Echanges/ Recommandations

Le moment des échanges a révélé la pertinence et l'intérêt que les participants ont eu pour ce thème.

Pour l'essentiel, les contributions ont porté sur :

- ❖ **la sensibilisation**
- la conscientisation des jeunes sur leurs devoirs civiques ;
- le développement des comportements civiques auprès de la population ;
- la sensibilisation de la population afin qu'elle s'imprègne mieux, des questions de gestion de sécurité qui ne concernent pas que la police ;

La première Matinée des Médias de l'édition 2022 sur le thème : « **Sécurité, Sûreté et Gestion des Grands évènements sportifs** », a été riche en partage d'expérience. Les intervenants ainsi que les participants, se sont bien appropriés cette thématique au regard des enjeux et défis relevés. L'auditoire a été sensibilisé sur l'intérêt d'associer les médias dans la gestion de la sécurité et des procédures transversales qui doivent être mises en place pour assurer une gestion efficace des évènements sportifs.

Les participants se sont félicités de la tenue de cette Matinée qui a pu rassembler une pluralité d'acteurs dans un cadre formel pour échanger autour de cette thématique.

Le Général de Corps aérien (2S) Mamadou Mansour SECK, Président du Conseil d'Administration du CHEDS a préconisé l'idée de faire une étude sociologique qui devra prendre en compte l'importance du civisme et se focalisera sur le comportement des participants lors des grands évènements sportifs. Une proposition dont s'est réjoui le Modérateur, M. DIAW, qui a souligné la qualité des présentations des conférenciers et interventions des invités et rappelé la vocation prospective de cette Matinée du CHEDS, eu égard aux défis qui attendent prochainement le Sénégal à travers l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2026 et la Candidature à la CAN de 2027.

Pour sa part, le Général de brigade Mbaye CISSE, Directeur général du CHEDS dans son mot de clôture, a invité les représentants des Ministères (Sports, Culture et Intérieur), à la formalisation des politiques publiques relatives à la gestion sécuritaire des grands évènements sportifs.

Se réjouissant du bon déroulement de cette Matinée, il a annoncé l'organisation prochaine, de l'édition 2022 de la formation des «**20 H des Médias** » qui, d'une durée d'un mois, renforcera les capacités des journalistes et des professionnels des médias, sur les fondamentaux de la Défense et de la Sécurité et le rôle des médias entre autres.

Une photo de groupe ainsi qu'une collation offerte par le CHEDS, ont mis fin à cette conférence.

❖ **L'anticipation**

- l'identification des branches de sport occasionnant le plus de violences ;
- l'anticipation de la gestion des foules entourant les joueurs ;
- l'identification des vraies causes de violence et réflexion sur les solutions à adopter ;

❖ **une meilleure considération des journalistes**

- la considération à accorder aux journalistes comme des acteurs majeurs des évènements sportifs ;
- l'intégration de la presse au sein du Ministère des sports pour une meilleure circulation de l'information ;
- l'impérative accréditation des journalistes ;
- la vulgarisation de la loi n° 2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse ;

❖ **la collaboration**

- la mise en place d'un mécanisme de collaboration entre les principaux acteurs des évènements sportifs (l'officier de sécurité national de la FSF, les FDS, les médias, les supporteurs, les associations de journalistes et les syndicats professionnels) ;
- la nécessaire création d'une entité de coordination et de planification pour traiter des questions sécuritaires liées au sport ;
- l'implication des organisations/associations sportives dans les questions de sécurité ;

❖ **le Contrôle et la répression**

- la conformité de l'infrastructure sportive aux normes sécuritaires ;
- le renforcement des normes et sanctions relatives aux auteurs de trouble lors des évènements de grandes ampleurs ;
- l'application du dispositif répressif envers les auteurs de trouble.

Annexe

I. Biographies des intervenants

Monsieur Malick Maguèye DIAW, Modérateur



Chargé du Programme Médias Défense, Sécurité et Paix (PMDSP/CHEDS)
Corporate Affairs Manager

❑ Parcours Académique :

- ✓ Titulaire d'un DEA en Sciences politiques de l'UCAD, Option Défense et Sécurité.
- ✓ Diplômé en Journalisme, Droit des Affaires, Relations Internationales et Diplomatie.
- ✓ Ancien auditeur de l'Académie de Droit international de la Haye et de l'Institut suisse du Fédéralisme de Fribourg.
- ✓ Titulaire d'un Brevet de Préparation militaire Supérieure.

❑ Parcours Professionnel :

- 2007 à 2020:
 - Directeur Régional Communication Afrique subsaharienne de BNP Paribas.
- Ancien Rédacteur en Chef délégué et Chef du Service économique au Quotidien Le Soleil.
- Ancien Directeur de Cours du Cycle de Relations Internationales Approfondies à l'antenne de Dakar du Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Paris (CEDS).
- Vie associative

Vice-président de l'Amicale des Anciens Enfants de Troupe du Prytanée militaire de Saint-Louis.

Monsieur Demba SARR, Intervenant n°1



Commissaire de Police Divisionnaire de classe exceptionnelle (ER), Officier de Sécurité nationale de la Fédération Sénégalaise de Football et des Equipes nationales

❑ Parcours Académique :

- ✓ Diplôme d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques
- ✓ Diplôme en Relations internationales approfondies.
- ✓ Certificats de formation sur la gestion des foules niveaux 1 et 3 (CAF-FIFA).
- ✓ Certificat de Formation de l'Atelier Régional INTERPOL-CIO sur l'intégrité du Sport.

❑ Parcours Professionnel :

- Directeur de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente (07 Jan 2014 – 03 Nov 2015).
- Directeur de la Sécurité publique (05 décembre 2012 - 06 janvier 2014).
- Formateur à la Direction Formation de la Police nationale (de 2000 à nos jours).
- Chargé de la sécurité de la Fédération Sénégalaise de Football (de 2004 à 2008 et 2010 à nos jours).
- Inspecteur – Arbitre de football de la Confédération Africaine de Football (Depuis octobre 2000).
- Consultant à PWA-Sénégal (de 2017 à nos jours).

Docteur Mamadou KOUME



Journaliste sportif,
Docteur de l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris 2

❑ Parcours Académique :

- DEA en Sciences de l'Information Paris 2 (1987).
- Diplôme de l'Institut Français de Presse Paris 2 (1986).
- Diplôme Supérieur de Journalisme du Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) Université Cheikh Anta Diop de Dakar (1979).

❑ Parcours Professionnel :

- ✓ Directeur de la Communication de l'Université Cheikh Anta Diop Dakar (2015-2017).
- ✓ Chef de la Division des Projets, de la Formation continue et de la Coopération au CESTI (2011-2015).
- ✓ Directeur général de l'Agence de presse sénégalaise (2000-2010).

Vie associative

- ✓ Président de l'Union des journalistes sportifs d'Afrique (UJSA) 2000-2004.
- ✓ Président de l'Association nationale de la presse sportive du Sénégal (1998-2003).
- ✓ Président de l'Association nationale de la presse sportive du Sénégal (2008-2017).